

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Installations classées pour la protection de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

sur la demande formulée par la société Pierre Fabre Dermo-Cosmétique, unité de production d'Avène (34260), dont le siège social est situé 45 place Abel Gance - 92654 Boulogne Billancourt Cedex - en vue d'obtenir l'enregistrement relatif à l'implantation d'un entrepôt logistique à Bédarieux (34600), route de Saint-Pons, relevant de la rubrique n° 1510-2 (Entrepôts couverts, stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes, le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m³ mais inférieur à 300 000 m³) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation du public, d'une durée de quatre semaines, du lundi 3 octobre 2016 au vendredi 28 octobre 2016 inclus.

Pendant toute la durée de la consultation, le dossier ainsi qu'un registre de consultation seront déposés à la mairie de BEDARIEUX, commune d'implantation de l'installation, et tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h).

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner si elles le souhaitent leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit au Préfet, avant la fin du délai de consultation, à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Hérault
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau de l'Environnement
34 place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Les communes comprises dans le périmètre de la consultation sont : BEDARIEUX, FAUGERES, HEREPIAN et VILLEMAGNE L'ARGENTIERE.

A l'issue du délai imparti pour l'instruction de la demande, la décision relative à cette demande d'enregistrement sera prise par le Préfet de l'Hérault. L'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales, ou d'un arrêté préfectoral de refus.



Avène, le 18 juillet 2016

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Alain RUAT agissant en qualité de directeur de l'établissement PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE d'Avène (34260), dont le siège social (Société par Actions Simplifiée) est situé 45 place Abel Gance 92654 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX, sollicite l'enregistrement d'un entrepôt logistique, à implanter sur la commune de Bédarieux (34).

Le projet est en effet **soumis à enregistrement en préfecture** selon le Titre I du Livre V du Code de l'Environnement, au titre de la rubrique n°1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et à déclaration¹ au titre des rubriques n°4802 et 4331.

Le détail des rubriques visées est donné dans le dossier de demande d'enregistrement, établi conformément aux articles R.512-46-4 à R.512-46-7 et R.512-46-11 du Code de l'Environnement et remis en **7 exemplaires** (commune d'implantation : Bédarieux / + 2 communes situées dans un rayon d'1 kilomètre autour des installations).

Conformément à l'article R.512-46-6 du Code de l'Environnement :

- le présent projet a fait l'objet d'un dépôt de Permis de Construire au titre du Code de l'Urbanisme, dont vous trouverez le récépissé en pièce jointe,
- le présent projet ne fait pas l'objet d'une autorisation de défrichement.

Nous vous prions de d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Alain RUAT
Directeur de l'Unité de Production d'Avène

PJ: Récépissé de dépôt de Permis de Construire

¹ Pour ces 2 rubriques, une déclaration par voie électronique va être réalisée séparément par nos soins.



INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Juillet 2016

DOSSIER D'ENREGISTREMENT rubrique 1510

Page 7 sur 86

1.1 LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) régit les activités industrielles ou agricoles polluantes ou dangereuses, définies dans une nomenclature et classées, selon la gravité des dangers et inconvénients qu'elles présentent, sous un régime d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration.

Le régime d'enregistrement a été institué par l'ordonnance n° 2009-663 du 11 juin 2009 relative à l'enregistrement de certaines installations classées pour la protection de l'environnement et constitue un régime intermédiaire entre les régimes d'autorisation et de déclaration.

1.1.1 CHAMP D'APPLICATION DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Le champ d'application du régime de l'enregistrement est fixé à l'article L. 512-7 du code de l'environnement, lequel énonce que :

« sont soumises à la procédure d'enregistrement, les installations qui présentent des dangers ou inconvénients graves pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement (à savoir notamment, les intérêts environnementaux et la commodité du voisinage), lorsque ces dangers et inconvénients peuvent en principe, eu égard aux caractéristiques des installations et de leur impact potentiel, être prévenus par le respect de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées ».

1.1.2 CONTENU DU PRESENT DOSSIER

Le présent dossier concerne la demande d'enregistrement déposée par la société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE. Son contenu est précisé aux articles R. 512-46-1 à R. 512-46-7 du code de l'environnement.

Le présent dossier se compose donc :

- √ d'une présentation générale de l'exploitant et de son projet,
- √ d'une étude de compatibilité du projet avec les documents d'urbanisme,
- √ d'élements sur les conditions de remise en état du site en cas de mise à l'arrêt de l'installation,
- ✓ d'un descriptif des espaces naturels protégés à proximité du site, accompagné si le site est implanté dans une zone NATURA 2000, par une évaluation des incidences
- √ des capacités techniques et financières de l'exploitant,
- √ d'une étude du respect des prescriptions de l'arrêté spécifique à la rubrique soumise à enregistrement,
- ✓ d'une évaluation de la compatibilité du projet au regard des schémas et plans d'orientation (SDAGE, SAGE, PDEDMA, ...),
- √ d'annexes,



INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Juillet 2016

DOSSIER D'ENREGISTREMENT rubrique 1510

Page 8 sur 86

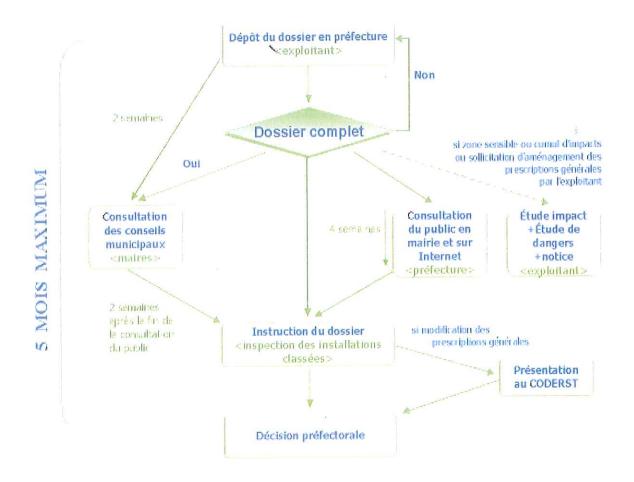
√ de divers plans :

- plan de situation, échelle 1/25 000, sur lequel est indiqué l'emplacement de l'installation,
- plan, échelle 1/2500 au minimum, des abords de l'installation jusqu'à une distance de 100 m auxquels peuvent s'ajouter les distances d'éloignement,
- o plan de masse, échelle 1/200 au minimum, indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, dans un rayon de 35 m, l'affectation des bâtiments et terrains avoisinants, le tracé des réseaux enterrés existants, les canaux, plans d'eau et cours d'eau.

1.1.3 PROCEDURE D'ENREGISTREMENT

Le logigramme ci-dessous est issu de l'Annexe III de la circulaire du 22/09/2010, et présente le déroulé administratif de l'instruction du dossier d'enregistrement.

Figure 1.1 : Logigramme de la procédure d'enregistrement





INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Juillet 2016

DOSSIER D'ENREGISTREMENT rubrique 1510

Page 9 sur 86

1.2 OBJET DU DOSSIER

Le présent dossier intervient dans le cadre du projet d'entrepôt de la société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE.

La société PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE exploitera, sur la commune de Bédarieux (34), une plateforme logistique qui sera soumise à Enregistrement (rubrique 1510 : Stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

1.3 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Raison Sociale:

Forme juridique:

⇒ Adresse Siège Social :

⇒ N° SIRET :

Adresse du site objet de l'enregistrement :

Code APE:

Capital de la société :

Signataire de la demande :

PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE

Société par actions simplifiée

PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE

45 place Abel Gance 92654 BOULOGNE

319 375 76 0001 81

PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE

Route de Saint Pons 34 600 BEDARIEUX

2042 Z

22 987 908 €

Alain RUAT

Directeur du site d'Avène

Tel: 04 67 23 44 00



INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Juillet 2016

DOSSIER D'ENREGISTREMENT rubrique 1510

Page 10 sur 86

1.4 REFERENTIEL REGLEMENTAIRE

Liste des principaux textes réglementaires relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et applicables aux installations objet du présent dossier :

- ✓ Le Code de l'Environnement et notamment le titre premier du livre V relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement,
- ✓ La nomenclature des Installations Classées décrite à l'article R 511-9 du Code de l'Environnement,
- ✓ L'arrêté du 15 avril 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.